

1^{res} classes

Une rentrée normale ?... Pas vraiment !



LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION nationale annonçait fin août une rentrée la plus normale possible... Une fois de plus, elle n'aura pas été ordinaire. Bien sûr, une première rentrée n'est jamais simple, d'autant plus en période de pandémie, où il a fallu de nouveau s'adapter au protocole en vigueur.

Rencontrer ses élèves pour la première fois, travailler au sein de l'équipe pédagogique, s'adapter aux projets des écoles tout en mettant en œuvre des habitudes de fonctionnement de classe sont des tâches compliquées lors de cette première période.

À cette rentrée, des guides ministériels, déclinant l'imposition de bonnes pratiques ont été distribués aux stagiaires, alors que seuls les programmes et instructions officielles font référence et que chaque PE est libre de ses choix et supports pédagogiques. La formation des entrant-es dans le métier, tout juste réformée, illustre une vision restrictive et peu ambitieuse du métier enseignant par ce ministère.

Le SNUipp-FSU, qui porte une démarche de conception, est là pour vous accompagner dans tous les aspects de votre carrière et vous apporter des pistes de réflexion sur le métier. Ce numéro propose ainsi de se pencher sur la littérature de jeunesse, un levier culturel et pédagogique fort pour accompagner toutes et tous les élèves vers une meilleure compréhension du monde.

3
dossier
Littérature
de jeunesse :
un enjeu culturel
et pédagogique

6
Infos service
IFF et décret de 2006
Temps de travail
Reclassement
Chèques vacances

7
Question métier
Les attendus de début
de formation initiale
Repenser le rapport
aux familles

L'ISAE (INDEMNITÉ DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ELÈVES)

Pour les PE stagiaires, le montant de l'indemnité est de 600 € bruts par an, alors que pour les étudiant-es contractuel-es alternant-es, il s'élève à 400 € bruts par an. En effet, cette indemnité est versée au prorata du temps de service.

Focus**CVEC (CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET CAMPUS)**

La loi relative à l'Orientation et à la Réussite des Étudiants du 8 mars 2018 a institué une Contribution Vie Étudiante et Campus. Ainsi, pour pouvoir s'inscrire à une formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur, l'étudiant-e doit s'acquitter d'une contribution de 92€. Le SNUipp avec la FSU demande l'exonération de la contribution à la vie étudiante et campus (CVEC) pour l'ensemble des stagiaires.

RECRUTEMENTS ET LISTES COMPLÉMENTAIRES**504**

C'est le nombre de places au concours non pourvues à l'issue du CRPE 2021. La crise du recrutement n'est pas un mythe et la réforme de la formation initiale plaçant le concours à la fin du Master MEEF ne va rien arranger ! Le SNUipp-FSU est intervenu auprès du ministre et demande :

- **un recours systématique aux listes complémentaires** pour répondre aux besoins, plutôt que le recrutement de personnels contractuels ;
- **la possibilité** pour les académies déficitaires de recourir à la liste complémentaire d'autres académies sur la base du volontariat des stagiaires ;
- **l'extension du concours supplémentaire** mis en place dans l'académie de Créteil aux académies les plus touchées par la crise du recrutement : Versailles, Amiens, Guyane ;
- **des salaires revalorisés.**

Le SNUipp-FSU demande à nouveau l'ouverture de discussions pour travailler à la mise en place de véritables pré-recrutements, sans que les pré-recruté-es ne soient utilisé-es comme moyens d'enseignement. Ce dispositif permettrait d'augmenter le vivier de candidates et candidats aux concours, de démocratiser l'accès aux métiers de l'enseignement et de sécuriser les parcours des étudiant-es voulant devenir PE.

RÉFORME DE LA FORMATION INITIALE

La rentrée 2021 voit la mise en place d'une énième réforme de la formation initiale des enseignant-es... L'accès au concours (CRPE) est déplacé d'un an. Aujourd'hui, pour devenir PE, il faut avoir les moyens de financer 5 années d'études sans aucune certitude d'être recruté-e. Cette réforme prévoit également la possibilité pour les étudiant-es d'avoir en partie la responsabilité d'une classe, sous la forme d'un 1/3 temps d'enseignement sous statut contractuel. Le SNUipp-FSU s'oppose au recours d'étudiant-es contractuel-les pour remplir des missions d'enseignement. Pour les stagiaires recruté-es par concours, il demande qu'ils et elles bénéficient d'une

mise en responsabilité progressive avec des stages allant de l'observation à la responsabilité, en passant par la pratique accompagnée. Dans les nouveautés du CRPE s'ajoute «un grand oral de motivation», qui ressemble à s'y méprendre à un entretien d'embauche, et dont l'évaluation pose questions. Comment évaluer objectivement la motivation d'un-e candidat-e ? Un grand oral de motivation a-t-il sa place au sein du CRPE ? Le SNUipp-FSU s'oppose à la mise en place de cette réforme depuis le début. Il revendique un concours placé en fin de L3 suivi d'une formation initiale de deux ans rémunérée, sous statut de fonctionnaire stagiaire et validée par un master.



adherer.snuipp.fr
— 1^{er} SYNDICAT DES ÉCOLES —

C'EST DÉCIDÉ, JE ME SYNDIQUE

Se syndiquer oui, mais pourquoi ? Le SNUipp-FSU n'a pas d'autre financement que les cotisations de ses adhérent-es et ne perçoit aucune subvention : c'est la garantie de son indépendance. 66% de la cotisation sont déductibles des impôts et remboursés si vous n'êtes pas imposable. Alors adhérez dès maintenant :

ADHERER.SNUIPP.FR

1^{res} classes

Publication du Syndicat National
Unitaire des instituteurs,
professeurs des écoles et PEGC

128 boulevard Blanqui 75013 Paris
Tél. : 01 40 79 50 00
E-mail : neo@snuipp.fr

Rédaction : Secteur débuts de carrière,
C. Briglia, P. Caner, N. Flavier, T. Girard, M. Lemaire
N. Palacio, J. Pibouleau, A. Piquois, L. Pontzele
Conception graphique : Emmanuelle Roncin
et Clément Chassagnard d'après la maquette
de Susanna Shannon / Naja Com.
Impression : L'imprime



Littérature de jeunesse : un enjeu culturel et pédagogique

En quoi la littérature de jeunesse est-elle un enjeu culturel et pédagogique fort à l'école du 21^e siècle ?

La culture est l'un des droits fondamentaux de l'enfant, mais qu'est-ce que la culture ? Elle fait l'objet de nombreuses définitions. Celle proposée par Philippe Meirieu semble des plus pertinentes : « la culture c'est ce qui relie ce que chacun de nous a de plus intime à ce qui peut être universel ». La littérature de jeunesse permet aux élèves d'opérer cette essentielle « décentration » du sujet, mais celle-ci doit être accompagnée et nécessite la médiation de l'adulte et de la culture.

La littérature de jeunesse est un moyen de découvrir le monde, voire les mondes (cf. interview d'Edwige Chirouter p. 5), et de lui donner un sens, ce qui constitue un des besoins essentiels des lecteur-trices. Comme le souligne Dominique Piveteaud (interview p. 4), elle permet également de découvrir l'altérité et donc de mieux connaître et comprendre les autres, de développer des sentiments d'empathie, émotion fondamentale, mais aussi de faire siennes les expériences des personnages. En effet, se rendre compte que des sentiments déjà ressentis personnellement peuvent être éprouvés par d'autres, par le biais des personnages de l'histoire, c'est sortir de son isolement et entrevoir l'universalité des sentiments humains en dépit des différentes cultures. Grâce à l'imagination, un processus d'identification s'opère chez les lecteur-trices, et, celui qui au départ était différent de moi devient mon *alter ego* : cet autre moi.

FERDINAND BUISSON : DÉFENSEUR DE L'ACCÈS DIRECT AU LIVRE

Historiquement, la lecture était un moyen d'accéder à la promesse des Lumières. Ferdinand Buisson, philosophe et pédagogue, écrivait : « Lire, c'est ne plus avoir à croire quiconque sur parole ». La littérature et la lecture participent à l'émancipation du sujet. Il y a là encore un enjeu fondamental : enseigner la lecture par la littérature de jeunesse c'est permettre aux élèves de penser par eux-mêmes et contribuer à leur émancipation (cf. article p4). Enseigner la lecture en prenant appui sur des textes littéraires c'est faire aujourd'hui preuve d'un acte pédagogique engagé. Les directives ministérielles quant à elles, et notamment le guide orange « Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP » proposent une entrée dans la lecture focalisée sur le code et non sur le sens. Le contenu du guide orange considère la lecture comme une finalité fonctionnelle, et exclut le volet culturel. Or l'une des missions de l'École est de lutter contre les inégalités, dont les inégalités culturelles, en nourrissant les élèves les plus éloignés de la culture.

DES PRÉCAUTIONS PÉDAGOGIQUES À PENSER

Pour permettre à tou-tes les élèves d'entrer dans l'histoire d'un album et surtout de comprendre l'histoire, des précautions

pédagogiques doivent être prises. La première est de choisir des albums qui ne contribuent pas à creuser les inégalités. Le répertoire des albums étudiés mérite d'être pensé. Ainsi, en maternelle dans les plus jeunes classes il est judicieux de choisir des histoires proches du vécu des élèves ayant trait à la séparation d'avec la famille, à l'entrée à l'école, à l'habillage... pour au fur et à mesure aborder des concepts plus abstraits comme les émotions, la différence...

Construire un « univers de référence » en amont de la lecture permet également aux élèves d'accéder plus facilement au contenu du texte. Par exemple en mettant en place des ateliers spécifiques, autour du vocabulaire de l'album ou en relation avec l'action décrite, afin de réduire les inégalités langagières entre les élèves.

De même, créer un « horizon d'attente » chez les lecteur-trices est une piste pédagogique intéressante. Cette pratique suscite la motivation et l'envie de découvrir le texte. Comment ? En proposant de formuler des hypothèses de lecture, en présentant les personnages en amont, en montrant certaines illustrations.

De nombreux travaux de recherches et outils autour de la littérature de jeunesse et de ses enjeux sont accessibles, par exemple ceux de Sylvie Cèbe et Roland Goigoux pour apprendre à comprendre et à raconter, ceux de Véronique Boiron, de Joëlle Turin...

Lire pour s'émanciper

Malgré ce que le ministre actuel veut nous laisser croire, apprendre à lire n'est pas seulement un acte technique. Se centrer uniquement sur cet aspect, c'est passer à côté de l'aspect culturel et émancipateur et donner une vision uniquement fonctionnelle de la lecture en maintenant les élèves issu-es de milieux populaires dans cette idée que la lecture ne sert qu'à l'école.

Apprendre à lire est un acte complexe qui ne commence ni se termine au CP. Que ce soit l'aspect technique, la compréhension ou l'apport culturel, l'apprentissage de la lecture débute à l'école dès la petite section et même dès les premières confrontations avec des livres et des histoires racontées. Dès l'entrée en maternelle les élèves arrivent à l'école avec des rapports au livre et à la lecture très divers selon qu'ils et elles ont été ou non accom-



pagnés par des adultes qui ont pu mettre en mots, raconter, faire des liens avec le vécu de l'enfant pour donner sens et permettre la rencontre entre l'histoire racontée et celle de l'enfant. Pour certain-es, l'école est le seul lieu où peut s'opérer cette construction, ces mises en lien. Certain-es ont pu avoir un rapport actif à la lecture avec des aller-retour et des questionnements sur le texte, d'autres

pas. La littérature de jeunesse comme l'apprentissage de la lecture change le rapport au monde par l'ouverture sur la culture et permet aux lecteurs et lectrices de se construire une perception du monde partagée et / ou différente de celle de la famille. Ainsi, la littérature de jeunesse permet aux élèves de se confronter aux enjeux de compréhension et d'ouverture sur le monde, de s'émanciper.



2 QUESTIONS À...

Dominique Piveteau est formateur, militant GFEN et auteur d'ouvrages proposant une démarche de formation du lecteur à partir des textes littéraires

1. EN QUOI LA LITTÉRATURE JEUNESSE PEUT-ELLE ÊTRE UN OUTIL D'ÉMANCIPATION POUR LES ÉLÈVES ?

Ce n'est pas l'objet, l'ouvrage de littérature jeunesse, qui est émancipateur mais la pratique de l'objet qui est émancipatrice. La question centrale est : c'est quoi comprendre ? Car l'acte de lire ne peut être réduit au déchiffrage ; lire c'est avant tout comprendre au sens prendre avec soi, prendre pour soi. Or, il y a souvent confusion entre l'accessibilité, qui relève de l'intention de l'auteur ou l'autrice qui va travailler la langue de façon à la rendre accessible et la compréhension, qui relève du travail du lecteur ou de la lectrice. Quand les enseignantes et enseignants racontent une histoire à leurs élèves, ils et elles leur

posent souvent des questions fermées vérifiant l'accessibilité, pensant à tort vérifier la compréhension. Nancy Houston, dans *L'espèce fabulatrice*, dit que présenter de la littérature à des enfants c'est organiser une rencontre entre l'histoire qui est racontée et la propre histoire de celui ou celle qui la reçoit. En effet, on lit avec ce que l'on est donc il n'existe pas une seule façon de comprendre. Notre travail consiste donc à s'assurer à la fois qu'il n'y a pas de malentendus sur ce qu'il y a à appréhender et qui ne fait pas discussion, et à organiser cette rencontre afin que les élèves perçoivent qu'une histoire en dit plus que ce qu'elle raconte.

2. COMMENT FAIRE ?

Je propose une démarche simple pour faire émerger un questionnement sur trois niveaux. Premier niveau, la réponse est dans le texte : « Quelle est la couleur de la robe du Petit Chaperon Rouge ? ». Le niveau 2 permet de faire des inférences ; la réponse n'est pas explicitement dans le texte mais

suffisamment d'éléments permettent de l'élaborer : « Qu'aime faire le Petit Chaperon Rouge ? ». Ces deux niveaux permettent de vérifier l'accessibilité du texte et de lever des malentendus. Le troisième niveau, très rarement mobilisé, interroge l'intention des personnages : « Quelle était l'intention de la mère du Petit Chaperon Rouge ? Aurait-elle voulu se débarrasser de sa fille et de sa mère ? ». Ce niveau est essentiel car il permet à chacun, par le débat, de questionner le texte au-delà des évidences et de se convoquer comme lecteur destinataire de l'œuvre. Le lecteur développe son expertise en devenant co-auteur du texte, écrit Jean Paul Sartre dans *Qu'est-ce que la littérature ?*

Le conseil serait d'être vigilant à ne pas faire adhérer les élèves à la seule interprétation du médiateur. Le risque serait d'induire une posture prônant une forme de pensée unique, l'inverse d'une pensée critique. La question, au-delà du pédagogique, est politique. Dans son ouvrage *Pinochio et Robinson*, Alberto Manguel montre que la question de la compréhension est un enjeu de pouvoir.

Faire culture

Quel serait l'intérêt de proposer une approche pédagogique qui place la littérature de jeunesse comme support pour tisser des liens entre plusieurs « disciplines » ou « domaines d'apprentissage » ?

Il s'agit bien dans le terme « interdisciplinarité » de tisser des liens et non pas de juxtaposer des disciplines les unes à la suite des autres. Il s'agirait donc de se débarrasser d'une pratique plus traditionnelle où chaque discipline reste cloisonnée dans son propre champ conceptuel.

L'un des premiers arguments à avancer serait que l'interdisciplinarité est un moyen de donner du sens aux apprentissages scolaires afin de permettre aux élèves d'acquérir une compréhension globale du monde qui les entoure mais aussi de se construire en tant que sujet.

Un autre serait de reconnaître que la littérature de jeunesse s'est largement répandue à l'école et offre aujourd'hui des propositions riches, variées et adaptées à divers publics. De la bande dessinée au roman fantastique, de la poésie au théâtre, du roman autobiographique à l'album, le

champ des possibles est vaste. La littérature de jeunesse apparaît donc comme un outil pédagogique polyvalent pour les PE. Reste à analyser comment créer les liens entre le support choisi et les disciplines visées. Ici, c'est une affaire de choix pédagogique. Certains ouvrages ouvrent grande la voie de l'interdisciplinarité. En maternelle par exemple l'exploitation pédagogique de l'album *Quatre petits coins de rien du tout* de Jérôme Ruillier offre l'opportunité de travailler plusieurs domaines d'apprentissage : formes, couleurs et également de libérer la parole de l'élève autour de thèmes difficiles et à visée philosophique. Petit Carré est bien différent de ses amis les ronds. Alors comment vivre sa différence ?

FORMER DES ÉLÈVES CAPABLES DE RÉFLÉCHIR

Edwige Chirouter suggère aux enseignant-es d'utiliser la littérature de



jeunesse comme support d'entrée pour mener des ateliers philosophiques. Nombreux sont les ouvrages disponibles à forte résonance philosophique et/ou anthropologiques. L'objectif de mener ce travail interdisciplinaire est bien de former des élèves capables de réfléchir, d'argumenter, de débattre dans un cadre sécurisé et sécurisant car les désaccords sont cognitifs et non affectifs.



© SML/Ép-FSU

Edwige Chirouter est professeure des Universités en philosophie et sciences de l'éducation à l'Université de Nantes. Elle est titulaire de la Chaire UNESCO « pratiques de la philosophie avec les enfants ».

DE QUELLE MANIÈRE LA LITTÉRATURE JEUNESSE PEUT-ELLE ÊTRE UN PILIER POUR S'OUVRIRE AU MONDE ?

Il n'y a pas d'âge pour se poser des questions philosophiques et, dès l'âge de trois ans, les enfants se posent des questions intemporelles et universelles sur la vie, la mort, les relations humaines, la morale. Or une des fonctions essentielles des récits est justement d'aider les êtres humains à penser le monde. Les grands dilemmes soulevés par les histoires invitent à la réflexion, bouleversent les évidences et favorisent l'ouverture d'esprit. La littérature est comme un immense laboratoire où les lecteurs de tout âge expérimentent une multiplicité de situations qui sont des expériences de pensée permettant de donner sens au monde. Par exemple dans l'album Yakouba de Thierry Dedieu, on peut demander

aux élèves ce que devrait faire le personnage face à son dilemme lors du combat avec le lion blessé et questionner ainsi leur définition du courage et du devoir. Avec L'anneau de Gygès de Platon, où un berger découvre une bague qui rend invisible, on peut leur demander ce qu'ils feraient avec un tel pouvoir et mettre à l'épreuve leurs conceptions de la liberté et de la morale.

La littérature dite « de jeunesse » contemporaine est aujourd'hui d'une extraordinaire richesse. De très nombreux auteurs, comme Anthony Browne, Tomi Ungerer, Claude Ponti, Kitty Crowther, offrent à leurs jeunes lecteurs des récits subtils, poétiques, sans aucune mièvrerie qui abordent de façon complexe des questions complexes comme la mort, l'amour, le mal, l'identité, le bonheur, etc... Elle est donc bien un pilier essentiel pour la connaissance de soi et l'ouverture au monde.

INTERVIEW

EN BREF

IFF ET DÉCRET DE 2006

Une indemnité forfaitaire de formation (IFF) de 1000 € est accessible aux stagiaires dont la commune de l'INSPE est distincte de la commune de la résidence familiale et administrative (école). Elle est versée automatiquement. Des indemnités de stage et de déplacement, plus favorables, régies par le décret du 3 juillet 2006, sont également accessibles sous les mêmes conditions. Mais de nombreux freins persistent dans certaines académies. Pour le SNUipp-FSU, c'est inacceptable. L'IFF doit être revalorisée et intégrer une prise en compte du kilométrage. Dans l'attente, l'administration doit permettre l'accès de toutes et tous à l'indemnisation la plus favorable.

Temps de travail

Le temps de service des PE est de 27 heures hebdomadaires dont 24 heures d'enseignement devant élèves et 108 heures annualisées : 36h d'APC, 18h d'animations pédagogiques, 6h de conseils d'école et 48 heures de concertation. Depuis la circulaire du 25 août 2020, le directeur ou la directrice assure la programmation et la mise en œuvre des 108 heures dans le respect de la répartition réglementaire. Les stagiaires, en responsabilité de classe à mi-temps doivent effectuer la moitié des 108h. Une étude du ministère de juillet 2013 montre que les PE consacrent près de 25h par semaine au travail «hors la classe». Pour le SNUipp-FSU il est donc urgent de diminuer le temps de travail des PE. En finir avec les APC, qui n'ont pas fait preuve de leur pertinence, est une première étape. Le SNUipp-FSU milite pour la réappropriation des 108h.

RECLASSEMENT

Le reclassement, à demander auprès de la DSDEN, permet la prise en compte, dès l'année de stage, des services accomplis antérieurement afin d'accélérer le passage d'échelons en début de carrière. Services pouvant être pris en compte : emploi avenir professeur-e (EAP), assistant-e d'éducation (AED), enseignant-e contractuel-le ou en établissement privé, surveillant-e, ainsi que tout autre emploi de contractuel-le ou de titulaire exercé dans la fonction publique. N'hésitez pas à contacter la section départementale du SNUipp-FSU.

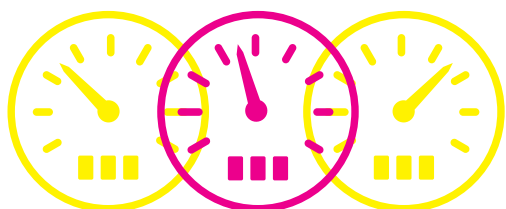
Loisirs

CHÈQUES VACANCES

Vous pouvez bénéficier d'une épargne bonifiée par l'état de 10 à 30% selon le quotient familial et pour les moins de 30 ans, bonifiée à 35%.

Renseignez-vous sur

www.fonctionpublique-chequesvacances.fr/cv/web/home



mgen[★]

GRUPE vyv

POUR SON AUTHENTICITÉ

J'AI
CHOISI
MGEN

MUTUELLE SANTÉ - PRÉVOYANCE

Marie-José Pérec est engagée avec MGEN pour promouvoir le sport-santé. Authentiquement mutualiste, MGEN rend accessibles les meilleurs soins à tous. Rejoignez-la.

MARIE-JOSÉ PÉREC
TRIPLE CHAMPIONNE OLYMPIQUE DE 400M ET 200M
& DOUBLE CHAMPIONNE DU MONDE.

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, MGEN Vie, immatriculée sous le numéro SIREN 441 922 002, MGEN Fila, immatriculée sous le numéro SIREN 440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du Code de la mutualité. MGEN Action sanitaire et sociale, immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 913, MGEN Centres de santé, immatriculée sous le numéro SIREN 477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du Code de la mutualité. Siège social : 3 square Max-Hymans - 75748 Paris CEDEX 15.



REPENSER LE RAPPORT ENTRE FAMILLES ET ÉCOLE

Pierre Périer est sociologue et professeur en Sciences de l'éducation à l'université Rennes 2, chercheur au laboratoire CREAD. Son dernier

ouvrage : *Des parents invisibles, L'école face à la précarité familiale*, PUF, 2019.

1. QUELLES SONT LES NORMES ET LES ATTENTES DE L'ÉCOLE ?

L'école attend implicitement un modèle de parent sous la forme du « parent d'élève », en capacité de « suivre la scolarité de son enfant », de l'aider dans ses devoirs, de s'informer, de participer aux réunions ou, mieux encore, de prendre l'initiative de rencontres avec les enseignants. Cette norme de comportement sous-tend une connaissance de l'école et des compétences que les familles populaires ne possèdent pas. Elles ont conscience de l'enjeu scolaire mais ne maîtrisent pas les règles du jeu et se retrouvent précocement et durablement hors-jeu.

2. QUELLES INÉGALITÉS PRODUISENT CES NORMES ?

C'est face à la difficulté de l'enfant que le décalage entre familles populaires et école se dévoile dans toute son ampleur et ses conséquences. Les inégalités d'apprentissage dans la classe se combinent aux inégalités de ressources des parents et c'est parfois une spirale infernale qui se met en place. On assiste alors à un double décrochage scolaire qui s'installe dans le temps jusqu'à devenir irréversible.

3. QUELLES SONT LES LOGIQUES QUE DÉVELOPPENT LES PARENTS FACE À CES INÉGALITÉS ?

Pour la plupart des parents des classes populaires, la norme consiste à ne pas intervenir face à l'école, non par désintérêt mais parce qu'ils lui font confiance. Le malentendu est là précisément : l'école appelle les parents quand il y a problème et c'est sur cette base qu'une première rencontre aura lieu, chacun adoptant une position sur la « défensive ». Car la difficulté scolaire pose un enjeu d'éducation et les parents peuvent se sentir jugés et disqualifiés.

4. QUELS PRINCIPES DE JUSTICE PRÉCONISEZ-VOUS POUR RÉDUIRE CES INÉGALITÉS ?

On peut évoquer l'explicitation afin de clarifier les rôles et responsabilités, en associant les parents. De ce point de vue, il serait également nécessaire de diversifier les modalités et supports de communication qui prennent mieux en compte la diversité des familles. Par exemple, l'écrit est utile mais c'est souvent la parole qui domine dans les cultures populaires. Il revient aussi à l'école de prendre l'initiative de rencontrer tous les parents, le plus tôt possible dans l'année afin d'instaurer des relations de connaissance et de reconnaissance. Ou encore, aider à la mise en réseau des parents, reliés par le biais de parents « relais » ou de médiations locales qui donneraient la possibilité à tous d'être sinon présents du moins représentés dans l'école.

SUR LE VIF



LES ATTENDUS DE DÉBUT DE FORMATION INITIALE

Patrick Pelloux, maître formateur à Clamart (92)

QU'ATTEND-T-ON D'UN OU D'UNE PE STAGIAIRE LORS DE LA PREMIÈRE VISITE DU PEMF ?

Que les élèves sont bien en train d'apprendre et en sécurité affective et physique, un pré-requis indispensable. Puis si le ou la PES prend bien ses élèves en compte et si la relation avec ses élèves est bien établie. Après, on attend que les séances proposées soient préparées et que le ou la PES sache assez précisément ce qu'il ou elle veut apprendre à ses élèves même si les fiches de préparation ne sont pas encore très fouillées. En élémentaire, il est important que les travaux des élèves soient corrigés. Si tout ça est déjà en place à la première visite, on peut dire que c'est une excellente visite... mais nous, les PEMF, avons conscience du niveau exigé et de la difficulté à mettre tout ça en place dès les premiers pas. En ce qui concerne l'entretien, on attend de la personne visitée qu'elle montre qu'elle se questionne et réfléchit, conceptrice, et pas juste exécutante qui prend le livre du maître et qui l'applique.

COMMENT LES PES PEUVENT-ILS PRÉPARER LA PREMIÈRE VISITE DE LEUR PEMF ?

Le meilleur conseil, très difficile à mettre en place, est de ne pas trop stresser... La première visite est à la fois évaluative, car elles le sont toutes, mais il ne faut pas oublier qu'elle est aussi conseil. Il faut pour les PES essayer de rester au maximum dans le déroulement habituel de sa journée de classe afin que les conseils donnés soient vraiment utiles. Enfin il faut savoir qu'il est normal que la première visite ne soit pas au top. Ce qu'on attend surtout c'est de voir une progression sur les trois visites et que les PES évoluent dans leur pratique professionnelle tout au long de leur année de stage.



Rentrée
SOUS LE SIGNE DES GUIDES DE « BONNES » PRATIQUES!
<http://neo.snuipp.fr/une-rentree-sous-le-signe-des,1692>



Loi Rilhac
MAUVAISE DIRECTION
<https://www.snuipp.fr/actualites/posts/loi-rilhac-mauvaise-direction>



Climat : face à l'urgence

Les experts continuent d'alerter et les mobilisations pour le climat, qui ont pris de l'ampleur, révèlent une prise de conscience. L'école a un rôle à jouer.

En août, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a publié son dernier rapport qui dresse un constat alarmant et montre que l'accélération du changement climatique risque d'être irréversible si aucune politique volontariste n'est menée à l'échelle internationale. De son côté, la Conférence des Parties (COP 26) qui se réunira en novembre, planchera sur les mesures à mettre en œuvre pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré.

Il y a urgence à engager la transition écologique de nos sociétés. Pour le SNUipp et la FSU cela passe par une autre répartition des richesses, et des modèles de production et de consommation guidés par des impératifs sociaux et écologiques. Et

sans oublier concernant le bâti scolaire, les bilans énergétiques et la rénovation des écoles, et le recours aux filières locales et bio à la cantine.

DU RÔLE DE L'ÉCOLE

La prise de conscience du rôle que doit jouer l'école dans ce domaine auprès des élèves n'est pas nouvelle. À l'occasion de la rédaction des programmes renforcés de l'Éducation au Développement Durable (EDD) en 2020, le SNUipp-FSU a poussé à dépasser la simple sensibilisation aux éco-gestes individuels, à reconnecter les élèves à la nature et les former à une véritable éco-citoyenneté, dotée des capacités critiques pour interroger les choix de société présents et futurs et leurs conséquences environnementales et sociales.

Beaucoup de PE ont inscrit l'EDD dans leur projet de classe ou d'école pour un enseignement qui est de toutes les matières. En histoire en étudiant les effets de l'industrialisation et l'utilisation accrue du charbon, en sciences par des recherches et des expériences, en calcul pour gérer les déchets triés dans les classes ou ceux, organiques, issus de la cantine pour doper les plantes du jardin de l'école. Une prise de conscience à hauteur d'élèves.

Sur le net : Gibert, Anne-Françoise (2020). Éduquer à l'urgence climatique. Dossier de veille de l'IFÉ, n°133, mars . Lyon : ENS de Lyon.

NOUS SOMMES AUX CÔTÉS DE CEUX QUI FONT GRANDIR LES AUTRES.

-10%*

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

Retrouvez nos offres sur gmf.fr/enseignement



GMF 1^{ER} ASSUREUR DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2020.

*Offre réservée aux Agents du Service Public, personnels des métiers de l'enseignement. Réduction de 10 % sur le montant de la 1^{ère} cotisation annuelle, pour toute souscription d'un contrat AUTO PASS entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

Les produits distribués par GMF sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES.

Sarah,
professeure des écoles.